

Formation SOG

Jeudi 04 février 2021



Pôle Organisation des Secours
Groupement Formation et Développement des Compétences

SOMMAIRE

Présentation de la Filière AP (S)



Cadre réglementaire de l'AP en CIS

Enjeux et maintien de la condition Physique OPS

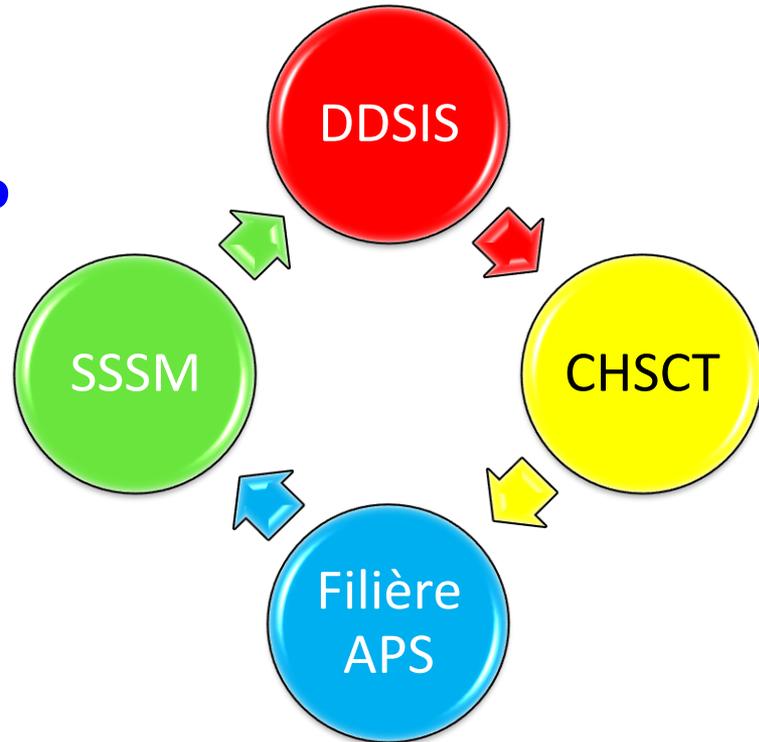
Rôle du SOG

Dossier en cours filière « AP »



3 niveaux : EAP1 → EAP2 → EAP3

Les acteurs de la filière AP



Filière EAP

EAP1 Opérateur des AP

Anime les séances en sécurité

Evaluation de la condition Physique

Participe à l'arbitrage des épreuves sportives et concours

EAP2 Educateur des AP

Participe à l'**élaboration** des séances et des supports pour encadrer l'AP en CIS

Animer les séances avec les opérateurs

Participe à l'organisation des épreuves officielles et concours

EAP3 Conseillé des AP

Coordonne et dirige la filière AP départementale

Participe à la **politique départementale** de prévention des risques professionnels

Organise les formations des membres de la filière

Participe à l'organisation des épreuves sportives officielles

Conseille le DDSIS

Références

- **Arrêté du 6 décembre 2013** relatif à l'encadrement des activités physiques chez les sapeurs-pompiers (REAC)
- **Arrêté du 30 septembre 2013 modifié par Arrêté du 22 août 2019**

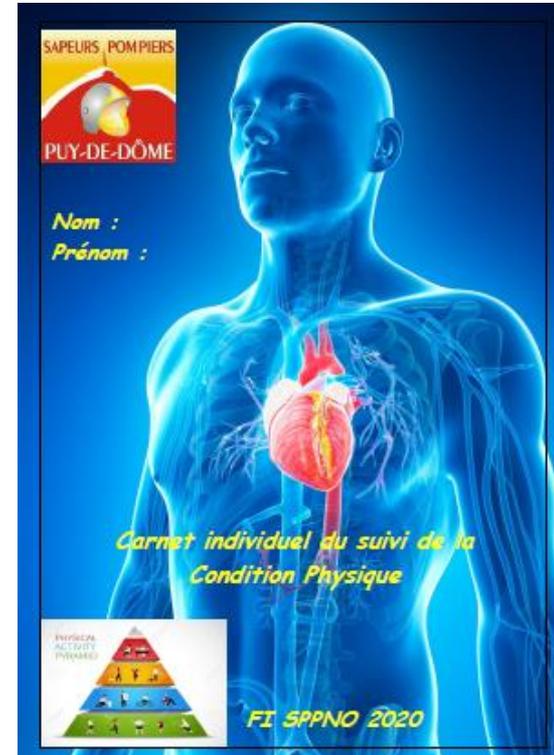
Relatif aux formations de sapeurs-pompiers professionnels (BC transversale →SOG)

- **Arrêté du 20 décembre 2005 modifiant l'arrêté du 6 mai 2000**

Fixant les conditions d'aptitude médicale des SPP et SPV

- **Réf GTO INC Feux de structure**

[Fiche aptitude à la mission](#)



Références RI dispositions communes

Article 74 - Suivi médical et aptitude :

Chaque SPP doit veiller tout au long de son engagement à son aptitude physique, en réalisant les tests d'aptitudes physiques annuels notamment, et satisfaire selon une périodicité fixée par le médecin-chef aux différentes visites et contrôles médicaux.

L'absence aux visites ou contrôles médicaux peut entraîner la suspension de tout service opérationnel.

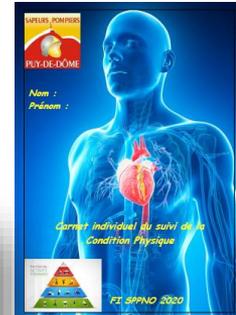
Dans le cadre du service et conformément aux textes, le suivi médical des SPP est effectué par le SSSM.

Article 75 - La formation et l'entraînement physique :

Les SPP participent, durant leur temps de travail, en fonction de l'emploi du temps journalier, sauf circonstances exceptionnelles fixées par le chef de garde, de centre ou de service, aux différentes séances d'entretien physique et de formation ainsi qu'aux manœuvres générales ou spécialisées en fonction de leurs spécialités.

Article 78 - Programme journalier :

- 1 heure de prise de garde avec contrôle des engins et des matériels, ainsi que les travaux d'intérêts généraux,
- 2 heures 30 de séance d'entraînement physique (temps de pause, d'habillage et de déshabillage compris),
- 2 heures de FMAPA (manœuvres),
- 2 heures 30 de travail dans les services.





SÉANCES D'ACTIVITÉ PHYSIQUE* : PRÉVENTION DES ACCIDENTS



Statistiques nationales (CNRACL 2015-2017):

Accidents APS: 41% taux de fréquence
48% taux de gravité
33 jours (arrêt moyen)

Statistiques départementales (2015-2017):

Accidents APS: 30% taux de fréquence
41% taux de gravité
31 jours (arrêt moyen)

Au 1^{er} semestre 2019 on constate une augmentation de 41% de la gravité (+199 jours) par rapport à l'année précédente.

Néanmoins, l'accidentologie du 1^{er} semestre 2019 correspond à la moyenne des 4 années précédentes (32 accidents et 671 jours d'arrêt).

Sinistralité 1^{er} semestre: 30 accidents APS et 683 jours d'arrêt



Un SP qui se blesse impacte qui ?

le sdis

Augmentation des arrêts de travail :
maladie ou accident de service

+

Augmentation du besoin en nombre de
postes de reclassement

=

Coût financier
pour la structure



ma vie quotidienne



Maintenir une activité physique toute ma vie

Poursuivre ma vie sociale

Continuer à être un pilier dans ma sphère
familiale.



ma carrière



Risques liés à une inaptitude définitive

- Affectation à un emploi non opérationnel au sein du sdis (6 disponibles pour les 15 prochaines années)
- Reclassement dans une autre filière (emploi de cat C équivalent ou inférieur)
- Mise à la retraite pour invalidité
- Licenciement

ma santé

Se prendre en charge pour éviter :

- les tendinites et TMS du coude, de l'épaule, des genoux et chevilles etc...
- un lumbago ou une hernie discale,
- des entorses, particulièrement de la cheville.



Les enjeux organisationnels:

- Réorganisation du CIS concerné par l'accident pendant l'arrêt de l'agent ou pendant l'inaptitude
- Charge mentale importante



Les enjeux juridiques:

- L'employeur est chargé de la santé et de la sécurité des agents placés sous son autorité (Cf Art 2 décret 85-603)
- Responsabilité civile et pénale de l'autorité d'emploi



Rôle du SOG dans tout ça ?

Les activités physiques et sportives (A.P.S.) sont indissociables de la culture des sapeurs-pompiers, mais aussi, et surtout de **l'efficience opérationnelle et de la sécurité en intervention.**

Ainsi, il est indispensable que le sapeur-pompier **soit dans une condition physique adaptée aux missions à accomplir :**

- port de charges lourdes (matériel, victime) ;
- port de l'ARI, reconnaissances, sauvetages, établissements : capacité cardio-pulmonaire, résistance, endurance



VOTRE (CAPACITÉ) PHYSIQUE = VOTRE OUTIL DE TRAVAIL

LES RÈGLES SIMPLES

1. ENCADREMENT DE LA SÉANCE PAR :

- Le responsable hiérarchique = le représentant de l'employeur
- L'encadrant des activités physiques = l'animateur de la séance (si possible)

2. ORGANISATION DE LA SÉANCE :

- Équipements :
 - Tenue (chaussures, absence de bijoux).
 - Revêtement.
- Conditions climatiques (attention aux températures extrêmes)
- Agent :
 - Condition physique.
 - Etat de fatigue.
 - Reprise suite à un arrêt.
 - Pas de tabac 1h avant et 2h après l'activité.
 - Pas de douche froide après la séance.

Les entorses sont en constante augmentation chez les sapeurs-pompiers de moins de 35 ans, ainsi que chez ceux ayant des antécédents d'entorse.



SÉANCES ENCADRÉES = ACCIDENTS LIMITÉS



VOTRE (CAPACITÉ) PHYSIQUE = VOTRE OUTIL DE TRAVAIL

3. DÉROULEMENT DE LA SÉANCE :

- Respect du thème, de la durée initiale (1h maximum hors échauffement et étirement) et de l'arbitrage.
- Échauffement adapté aux groupes musculaires sollicités.
- Corps de séance (ce n'est pas une compétition !).
- Retour au calme.
- Étirement.
- Hydratation avant et après l'activité.

Soyez conscient de vos capacités en évaluant votre condition physique régulièrement. Adaptez votre effort avec l'aide de l'EAP* !

4. PRISE EN CHARGE DU BLESSÉ :

- Immédiate.
- Comme tout blessé.

Plus de 85% des accidents ont lieu lors des séances d'activité physique de plus d'une heure.

5. VISITE DE REPRISE (possible au-delà de 21 jours d'arrêt), CONSEIL DU SSSM, SUIVI PERSONNALISÉ en lien avec la filière EAP*





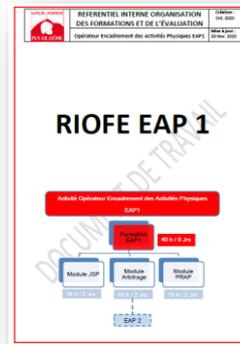
Ton rôle de SOG tu feras



- Nommer l'EAP de garde du jour au Rassemblement
- Déterminer le thème de la séance
- Adapter les horaires de la séance (météo/inter°)
- Sport-CO « Arbitrage durée intensité »
- Respect de la phase d'échauffement obligatoire
- Tenue et chaussures adaptées
- Hydratation++ et hygiène de vie



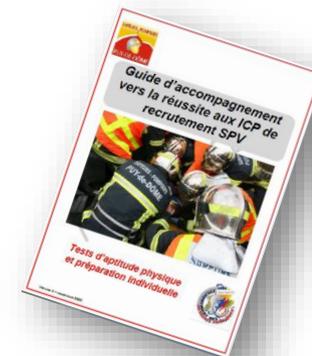
- RIOFE EAP 1



- Réforme du Concours SPPNO



- Guide de préparation ICP SPV



- Procédure commande matériel APS 2021



MERCI de votre participation